

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2024169CS0204

Comité Syndical du 17 juin 2024

Date de convocation : 5 juin 2024
Date d'affichage : 18 juin 2024

OBJET : Budget principal 2024 : décision modificative n°2.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois de juin à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	49
Nombre de procurations au moment du vote :	1

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Laure GAUTHIER expose :

- Que la proposition de décision modificative n°2 du budget principal 2024 est la suivante :

SDEG 16	DM n°2 2024
Code INSEE	BUDGET SDEG 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	587 943,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	587 943,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	6 910,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	6 910,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-512 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	3 957,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	3 957,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	92 891,25 €	0,00 €	0,00 €
D-66112-01 : Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00 €	30 015,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	122 906,25 €	0,00 €	0,00 €
R-75888-01 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 431,83 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 431,83 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	721 716,25 €	0,00 €	37 431,83 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	587 943,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	587 943,00 €
R-2805-01 : Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 969,00 €
R-281351-01 : Amort. install générales.. des constructions - Bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 873,00 €
R-28188-01 : Amort. autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 068,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 910,00 €
D-10222-01 : FCTVA	0,00 €	54 703,20 €	0,00 €	0,00 €
R-10222-01 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 608,20 €
TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	54 703,20 €	0,00 €	34 608,20 €
D-13248-512 : Subv. non transf. Autres communes	0,00 €	14 624,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1328-512 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0,00 €	134,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1328-514 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0,00 €	410 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1321-300-514 : Travaux électricité	0,00 €	0,00 €	618 600,00 €	0,00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	424 758,00 €	618 600,00 €	0,00 €
D-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	154 650,00 €	0,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	150 000,00 €	154 650,00 €	0,00 €
D-2315-300-514 : Travaux électricité	773 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	773 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	773 250,00 €	629 461,20 €	773 250,00 €	629 461,20 €

(1) y compris les restes à réaliser

Code INSEE	SDEG 16 BUDGET SDEG 16	DM n°2 2024
------------	----------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°2

Total Général	577 927,45 €	-106 356,97 €
----------------------	---------------------	----------------------

BUDGET PRINCIPAL 2024 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2024 + RaR 2023 + DM 2024 n°1		DM 2024 n°2		Budget global 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 971 145,92	19 881 230,51	721 716,25	37 431,83	16 692 862,17	19 918 662,34
Investissement	56 129 240,07	56 129 240,07	-143 788,80	-143 788,80	55 985 451,27	55 985 451,27
Total	72 100 385,99	76 010 470,58	577 927,45	-106 356,97	72 678 313,44	75 904 113,61
Différence	3 910 084,59		-684 284,42		3 225 800,17	

Le Président

Précise :

- Que l'intégralité de la décision modificative n°2 du budget principal 2024 était jointe aux convocations à la présente réunion.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Rappelle :

- Que pour rappel, les modalités de vote d'une décision modificative sont les suivantes : le budget est voté par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o avec les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant la décision modificative n°2 du budget principal 2024 telle que présentée et détaillée, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président soumet donc la décision modificative n°2 du budget principal 2024 au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, par :

50 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Approuve et adopte** la décision modificative n°2 du budget principal 2024 telle que présentée.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.